



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 13-17 novembre 2023

Distribution: générale

Point X de l'ordre du jour

Date: 10 juillet 2023

WFP/EB.2/2023/X-X/DRAFT

Original: anglais

Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Projet de plan stratégique de pays – Népal (2024–2028)

Durée	1 ^{er} janvier 2024-31 décembre 2028
Coût total pour le PAM	139 287 402 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	4

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>.

Résumé

Au cours des dernières décennies, le Népal a remporté des succès notables dans sa lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté et il devrait se hisser hors de la catégorie des pays les moins avancés en 2026. Néanmoins, des problèmes majeurs subsistent s'agissant d'assurer l'accès à la nourriture et aux services et d'améliorer les moyens d'existence et la nutrition dans toutes les zones topographiques du pays et pour tous les groupes ethniques et franges de la population marginalisées. À cela, il faut ajouter que le Népal est particulièrement vulnérable face aux aléas naturels, qui continuent de menacer les vies et les moyens d'existence.

Fort du solide partenariat établi avec le Gouvernement, le PAM s'emploiera à consolider les systèmes liés à la nutrition et à la sécurité alimentaire, à améliorer les moyens d'existence et à renforcer la résilience face aux répercussions des changements climatiques et aux chocs. Il s'agit notamment pour le PAM d'améliorer la préparation du pays aux situations d'urgence et les capacités d'intervention de celui-ci, tout en restant prêt à intervenir directement, si nécessaire, en cas de choc majeur.

Coordonnateurs responsables:

M. J. Aylieff
Directeur régional
Asie et Pacifique
courriel: john.aylieff@wfp.org

M. R. Kasca
Directeur de pays
courriel: robert.kasca@wfp.org

Le présent plan stratégique de pays est harmonisé avec le quinzième plan du Gouvernement, qui couvre la période 2019-2024, et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable relatif au Népal. Il vise à aider le Gouvernement à lutter contre la malnutrition, à améliorer l'accès à la nourriture et à bâtir des systèmes alimentaires durables afin d'atteindre l'objectif de développement durable 2. Il a également pour objet de renforcer les partenariats mondiaux (objectif de développement durable 17), tout en favorisant une éducation de qualité (objectif de développement durable 4) et l'action climatique (objectif de développement durable 13). Le plan stratégique de pays est harmonisé avec les effets directs stratégiques 1, 2, 3 et 5 du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025. L'apport de l'assistance est articulé autour de quatre effets directs du plan stratégique de pays:

- *Effet direct 1:* Les populations, notamment celles à risque, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels, ainsi que d'autres besoins essentiels, avant, pendant et après les crises et perturbations.
- *Effet direct 2:* D'ici à 2028, les enfants d'âge scolaire, les adolescents et les groupes dont la nutrition est inadaptée voient leur situation s'améliorer en matière d'éducation et de nutrition et accèdent plus facilement à une alimentation abordable, nutritive et salubre, notamment dans le cadre des programmes de protection sociale.
- *Effet direct 3:* D'ici à 2028, les petits exploitants agricoles et les populations vulnérables face aux aléas climatiques tirent profit de systèmes alimentaires équitables et résilients face aux aléas climatiques, de moyens d'existence durables et de biens et services à l'épreuve du climat.
- *Effet direct 4:* D'ici à 2028, les communautés vulnérables face aux crises ou touchées par des crises tirent profit des services communs améliorés et des capacités renforcées dont disposent les pouvoirs publics et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique pour le Népal (2024-2028) (WFP/EB.2/2023/X-X/X), pour un coût total pour le PAM de 139 287 402 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation du pays

1.1 Contexte national

1. Le Népal est un pays enclavé de 29,2 millions d'habitants¹. Il a connu de profonds changements politiques et sociaux après le rétablissement d'une démocratie multipartite et la libéralisation de l'économie dans les années 90. En 2006 s'est achevée une décennie d'insurrection violente, et une nouvelle Constitution, promulguée en 2015, a fait du Népal une république fédérale laïque. La Constitution a établi une nouvelle structure administrative aux échelons fédéral, provincial et local, avec la création de 7 provinces, 77 districts et 753 municipalités.
2. Le fédéralisme a été une source de possibilités et de défis. En application de la Constitution, l'échelon local se voit confier les services de base, la planification et les projets de développement. Le texte vise à encourager la coordination, la coopération et la coexistence, ainsi qu'une gouvernance inclusive et responsable en rapprochant les services de la population. Néanmoins, il y a encore des chevauchements entre les différents échelons, les ressources sont insuffisantes² et les moyens humains aux niveaux provincial et local demeurent insuffisants³.
3. Le Népal devrait passer de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en novembre 2026 et la pauvreté multidimensionnelle y a fortement reculé. En 2019, elle touchait 17,4 pour cent de la population, contre 30,1 pour cent en 2014; toutefois, 5 millions de personnes souffrent encore de pauvreté multidimensionnelle dans le pays⁴. En 2021, le Népal est passé du 144^e au 143^e rang dans le classement des pays selon leur indice de développement humain, mais il n'en demeure pas moins le troisième pays d'Asie du Sud le moins bien classé⁵.
4. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a provoqué la première contraction de l'économie népalaise en près de 40 ans. Toutefois, le pays connaît depuis lors une forte reprise tirée par la demande intérieure. L'économie est particulièrement dépendante de l'agriculture, des ressources naturelles et des envois de fonds des travailleurs émigrés à l'étranger⁶. De plus, 70 pour cent de la population active travaille dans l'économie informelle. La migration à l'intérieur du pays et à l'international pour chercher du travail est courante⁷.
5. L'augmentation de la productivité agricole se heurte à des difficultés persistantes. Le rendement des cultures n'atteint pas les objectifs fixés, et la commercialisation est limitée par les déséquilibres en matière de propriété foncière, le morcellement des terres et l'absentéisme des propriétaires. Environ 29 pour cent des ménages ruraux sont sans terre et 25 pour cent des terrains sont exploités de manière informelle⁸. Alors que 80 pour cent des femmes travaillent dans le secteur agricole, elles possèdent des terres et des biens dans moins de 20 pour cent des foyers. L'absence d'irrigation, les intrants agricoles insuffisants et la coordination défailante entre les différents échelons administratifs entravent également la productivité.

¹ Bureau des statistiques nationales, Cabinet du Premier Ministre et Conseil des ministres. 2021. [Recensement national de la population et des logements \(2021\)](#) (disponible en anglais uniquement).

² Asia Foundation. 2020. [Assignment of Functions Across Levels of Government in Nepal: Summary Report](#).

³ Ibid.

⁴ Commission nationale de planification. 2021. [Nepal Multidimensional Poverty Index: Analysis Towards Action 2021](#).

⁵ Banque mondiale. 2022. [Nepal Development Update October 2022](#).

⁶ Ibid.

⁷ Ministère de l'agriculture, de la gestion des terres et des coopératives, Community Self-Reliance Centre et Programme des Nations Unies pour les établissements humains. 2018. [Summary Report: Fit-for-Purpose Land Administration – A Country-Level Implementation Strategy for Nepal](#).

⁸ Ibid.

6. Le Népal est extrêmement vulnérable face aux risques naturels, notamment les tremblements de terre, les inondations, les sécheresses et les glissements de terrain. Il figure à la neuvième place des pays les plus exposés aux répercussions des changements climatiques⁹. Ces chocs et les répercussions des changements climatiques menacent de plus en plus les vies et les moyens d'existence, en particulier s'agissant des groupes marginalisés et pauvres car ils manquent de ressources pour s'adapter.
7. Les discriminations, l'exclusion des personnes marginalisées et les violences fondées sur la caste perdurent, alors que les principes d'inclusion et d'égalité sont inscrits dans la Constitution. L'accès aux soins de santé et à une alimentation nutritive, les niveaux de rémunération, l'instruction et l'obtention de postes à responsabilités au sein de l'administration publique sont marqués par des inégalités. Beaucoup de lois et de politiques ne mentionnent pas explicitement les multiples formes de discrimination frappant les femmes, les personnes handicapées et d'autres minorités, en particulier les groupes de personnes marginalisés, autochtones ou exclus^{10, 11}. Le développement des provinces n'est pas uniforme. Les provinces de Karnali, Madhesh et Sudurpashchim affichent de moins bons résultats que les autres provinces du point de vue de l'indice de développement humain¹². Certains groupes sont visés par des discriminations systémiques, ce qui limite leurs perspectives, les rend moins résilients en cas de crise et augmente le risque de recours à des stratégies de survie préjudiciables¹³.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. Dans son quinzième plan, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une feuille de route nationale pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Un comité directeur de haut niveau et un comité de mise en œuvre et de surveillance aident les provinces à prendre des mesures adaptées au contexte pour atteindre les ODD. Une étude consacrée au recensement des déficits de financement et à la formulation de recommandations en matière de mobilisation des ressources a été publiée en 2018. En 2021, le Gouvernement a publié un examen national sur les ODD¹⁴.
9. Le Népal progresse lentement vers ses cibles. Il s'est classé 98^e sur les 163 pays évalués au titre de l'indice 2022 des ODD, avec un score de 66,2¹⁵. Toutefois, le pays est confronté à des défis majeurs en lien avec six ODD, notamment l'objectif 2.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

10. *Accès à l'alimentation.* Le droit à l'alimentation est inscrit dans la Constitution népalaise. Des avancées notables ont été accomplies en la matière, puisque le score du pays a été ramené de 36,8 ("très grave") en 2000 à 19,1 ("modéré") en 2021 selon l'indice de la faim dans le monde¹⁶. Toutefois, en octobre 2022, 17,8 pour cent de la population, soit 5,21 millions de

⁹ PAM. 2021. *WFP Critical Corporate Initiative: Climate Response Analysis for Adaptation – Nepal*.

¹⁰ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. 2021. *Gender Equality in Numbers: Progress and Challenges in Achieving Gender Equality in Nepal*.

¹¹ PAM. 2021. *A Study on Indigenous Peoples with Disabilities on Access to Food in Nepal* (non disponible en ligne).

¹² Commission nationale de planification. 2020. *Nepal Human Development Report 2020 – Beyond Graduation: Productive Transformation and Prosperity*.

¹³ T. Walker et al. 2019. *Risk and Vulnerability in Nepal: Findings from the Household Risk and Vulnerability Survey*.

¹⁴ Commission nationale de planification. 2020. *Nepal Human Development Report 2020 – Beyond Graduation: Productive Transformation and Prosperity*.

¹⁵ J. Sachs et al. 2022. *Sustainable Development Report 2022 – From Crisis to Sustainable Development: the SDGs as Roadmap to 2030 and Beyond*.

¹⁶ K. von Grebmer et al. 2021. *2021 Global Hunger Index: Hunger and Food Systems in Conflict Settings*.

personnes, ne pouvaient pas se nourrir suffisamment¹⁷, ce qui représentait une augmentation sensible par rapport au pourcentage de 13,2 pour cent enregistré en juin 2022. Cette hausse est avant tout due aux effets de la pandémie de COVID-19 et à la crise alimentaire mondiale, qui ont entraîné une hausse des prix des aliments¹⁸. Au moins 22 pour cent de la population ne peut pas s'offrir le régime alimentaire nutritif le moins cher. La sécurité alimentaire varie selon le climat et la topographie, et l'insécurité alimentaire touche tout particulièrement les femmes en situation de pauvreté, les personnes handicapées et les groupes marginalisés sur les plans socioéconomique et culturel. L'insécurité alimentaire est aussi plus marquée dans les régions montagneuses, notamment dans les districts situés dans le centre-ouest et l'extrême ouest des provinces de Karnali et de Sudurpashchim, ainsi que dans certaines parties de la région du Terai, principalement la province de Madhesh.

11. *Élimination de la malnutrition.* La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a diminué, passant de 57 pour cent en 1996 à 25 pour cent en 2022¹⁹. La prévalence de l'émaciation est quant à elle passée de 15 à 8 pour cent au cours de la même période, et le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans accusant une insuffisance pondérale s'établit aujourd'hui à 19 pour cent. Le Gouvernement est en passe d'atteindre la cible qu'il s'est fixée pour le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, à savoir en ramener la prévalence à 15 pour cent d'ici à 2030, mais il n'atteint pas la cible relative à l'émaciation qui est d'en faire passer la prévalence sous la barre des 5 pour cent d'ici à 2030²⁰. Les progrès sont inégaux, les taux de retard de croissance étant plus élevés dans les régions montagneuses et les taux d'émaciation, dans le Terai²¹. Il existe également des disparités entre les zones rurales et urbaines²². L'alimentation de 45,2 pour cent des enfants âgés de 6 à 23 mois ne remplit pas les critères de diversité minimale du régime alimentaire. Cette proportion est plus élevée dans les provinces de Karnali (58,2 pour cent), de Madhesh (52,5 pour cent) et de Lumbini (52,3 pour cent)²³.
12. *Productivité et revenus des petits exploitants.* L'agriculture, qui consiste principalement en une agriculture de subsistance, représente 24 pour cent du produit intérieur brut (PIB) du Népal²⁴ et est une composante clé du quinzième plan du Gouvernement. Le secteur emploie 66 pour cent de la population active, dont une majorité de femmes²⁵. La part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture s'est établie à 2,2 pour cent du budget national pendant l'exercice 2017-2018. Elle est montée à 2,8 pour cent pour l'exercice 2020-2021²⁶ et à 3,1 pour cent pour l'exercice 2022-2023²⁷. Les petits exploitants agricoles produisent jusqu'à 80 pour cent des denrées alimentaires consommées dans le pays²⁸. Toutefois, les

¹⁷ PAM. 2022. *Assessing Impacts of the Global Crisis on Agriculture and Food Security in Nepal: Seventh Round of Household Livelihoods, Food Security and Vulnerability Survey.*

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ministère de la santé et de la population. 2022. *Nepal Demographic and Health Survey 2022 – Key Indicators.*

²⁰ Ministère de la santé et de la population. 2019. *Annual Report – Department of Health Services 2075/76 (2018/19).*

²¹ Commission nationale de planification. 2019. *The Food Security Atlas of Nepal.*

²² Commission nationale de planification. 2020. *Nepal: National Review of Sustainable Development Goals.*

²³ PAM. 2022. *Assessing Impacts of the Global Crisis on Agriculture and Food Security in Nepal: Seventh Round of Household Livelihoods, Food Security and Vulnerability Survey.*

²⁴ Ministère du développement de l'agriculture et de l'élevage. 2022. *Statistical Information on Nepalese Agriculture – 2077/78 (2020/21).*

²⁵ Ibid.

²⁶ Commission nationale de planification. 2020. *Nepal: National Review of Sustainable Development Goals.*

²⁷ Nepal Economic Forum. 2022. *Key Highlights of Budget 2022-23.*

²⁸ J. Toyonath et al. 2021. "Nepal at the edge of sword with two edges: the COVID-19 pandemics and sustainable development goals" dans *Journal of Agriculture and Food Research.*

importations de produits alimentaires ont bondi de 65 pour cent depuis 2015²⁹ et peu de ménages ruraux produisent suffisamment de denrées pour l'année entière. Ils achètent les aliments qui leur manquent sur le marché et ont recours à la migration saisonnière pour compléter leurs revenus³⁰.

13. *Systèmes alimentaires durables.* Le Gouvernement, qui encourage les agriculteurs à augmenter leur productivité et l'offre d'aliments nutritifs, a adopté une approche axée sur les systèmes alimentaires. Le plan stratégique de transformation des systèmes alimentaires pour la période 2023-2030 vise à transformer les systèmes alimentaires du pays et à orienter la planification aux échelons national et provincial. La hausse des prix des denrées alimentaires, l'accès limité aux marchés, les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement, et les répercussions des changements climatiques et des crises font partie des défis à relever.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

14. Le Gouvernement souligne l'importance des partenariats pour le développement dans son quinzième plan. Il rend compte, par ailleurs, de la mobilisation de ressources, du renforcement des capacités, de la cohérence des politiques et de l'obligation redditionnelle³¹. Les dépenses publiques consacrées à la santé et à l'éducation ont augmenté jusqu'à représenter 5,5 pour cent du PIB en 2019. La part des investissements étrangers directs dans le budget national total a aussi progressé pour passer de 1,9 pour cent en 2015 à 1,94 pour cent en 2019. Toutefois, la part du budget national financée par les recettes fiscales nationales s'établissait à 73,9 pour cent en 2019 au lieu des 77,1 pour cent visés, et les envois de fonds représentaient 25,4 pour cent du PIB total en 2019, alors que la cible avait été fixée à 30,7 pour cent³².

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

15. Pour parvenir à la sécurité alimentaire au Népal, il convient de s'attaquer à divers problèmes liés aux aspects suivants: topographie et climat, égalité femmes-hommes, inclusion sociale, pauvreté, accès aux services sociaux, agriculture, moyens d'existence, tendances migratoires et risques de chocs, sans oublier la période de bouleversements que traverse actuellement le système de gouvernance du pays³³.
16. Des politiques et des cadres ont été mis en place à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais il est difficile de les traduire en prestations de services aux échelons provincial et local, notamment en élaborant des actes juridiques, des règlements et des plans d'allocation des ressources et de dépenses.
17. Les taux élevés de retard de croissance et d'émaciation résultent des inégalités économiques et sociales qui restreignent l'accès des enfants à une alimentation nutritive. Au moins 22 pour cent de la population, et plus de 60 pour cent des ménages vivant dans les zones montagneuses reculées, ne peuvent pas s'offrir une alimentation nutritive³⁴. L'accès aux marchés est crucial s'agissant de permettre aux ménages d'accéder à une alimentation diversifiée et nutritive. Mais 46 pour cent de la population rurale ne vit pas à proximité d'une route en bon état ou correcte³⁵.

²⁹ Ministère des finances. 2020. *Economic Survey 2019/20*.

³⁰ Commission nationale de planification. 2019. *The Food Security Atlas of Nepal*.

³¹ Commission nationale de planification. 2020. *Nepal: National Review of Sustainable Development Goals*.

³² J. Sachs *et al.* 2022. *Sustainable Development Report 2022 – From Crisis to Sustainable Development: the SDGs as Roadmap to 2030 and Beyond*.

³³ Commission nationale de planification. 2019. *The Food Security Atlas of Nepal*.

³⁴ Commission nationale de planification et PAM. 2021. *Fill the Nutrient Gap Nepal: Summary Report*.

³⁵ Commission nationale de planification. 2019. *The Food Security Atlas of Nepal*.

18. Principalement axée sur la production d'aliments de base, l'agriculture népalaise se caractérise par une faible productivité et un manque de diversité, ce qui contribue à une mauvaise alimentation. La population a des connaissances limitées quant à l'importance que revêt une alimentation nutritive³⁶. Des lacunes majeures doivent être comblées pour renforcer la résilience de l'agriculture et adapter les systèmes alimentaires aux répercussions des changements climatiques. L'enrichissement des aliments pourrait permettre d'augmenter l'offre de micronutriments dans le système alimentaire. La consommation de riz enrichi devrait faire baisser le coût d'une alimentation nutritive à hauteur de 28 pour cent dans les régions montagneuses, de 17 pour cent dans les collines et de 15 pour cent dans la région du Terai. Néanmoins, la mise en œuvre a été lente, car il y a eu des retards dans la mise au point définitive et la validation des normes nationales en matière d'enrichissement du riz. Des défaillances dans la chaîne d'approvisionnement empêchent fréquemment l'acheminement des produits alimentaires destinés aux zones les plus reculées, où l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont les plus criantes en raison de l'isolement, en particulier en période de mousson, et du manque d'installations de stockage adaptées.
19. La couverture du système national de protection sociale est incomplète, sans compter les problèmes liés à la valeur des transferts et aux moyens disponibles. Les enfants en sont les premières victimes, puisqu'ils représentent 35 pour cent de la population, mais ne reçoivent que 6 pour cent du budget de la protection sociale³⁷. Cette situation est également préjudiciable pour les femmes, car celles-ci travaillent principalement dans le secteur informel, et pour les groupes marginalisés sur le plan social³⁸. Environ 6,7 millions de personnes ne disposent pas des documents nécessaires pour bénéficier de prestations sociales et seuls 13,7 pour cent des personnes lourdement handicapées reçoivent l'allocation monétaire pour personne handicapée³⁹, alors que celle-ci leur permettrait d'être moins vulnérables en cas de choc⁴⁰. Malgré des avancées majeures en matière d'alphabétisation et de scolarisation, un nombre important d'enfants n'ont pas accès à un cycle d'enseignement de base complet et les disparités entre les sexes perdurent^{41, 42}.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

20. L'évaluation 2022 du plan stratégique pour le Népal couvrant la période 2019-2023 a permis de conclure que le plan était harmonisé avec les politiques et priorités nationales et était en prise sur les besoins des populations les plus touchées. L'exécution globale du plan stratégique de pays (PSP) a été considérée comme efficiente et efficace. Ces conclusions allaient dans le sens de celles de l'examen à mi-parcours du PSP. Toutefois, la pérennité des résultats était considérée comme inégale et précaire en cas de manque de moyens et de contraintes budgétaires ou face aux répercussions des changements climatiques et des facteurs socioéconomiques. Les auteurs de l'évaluation du PSP ont recommandé à titre

³⁶ PAM. 2021. *WFP Critical Corporate Initiative: Climate Response Analysis for Adaptation – Nepal*.

³⁷ Union européenne et Fonds des Nations Unies pour l'enfance. 2020. *Social Protection Budget Brief – September 2020*.

³⁸ Organisation des Nations Unies au Népal. 2021. *United Nations Common Country Analysis for Nepal* (non disponible en ligne).

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Organisation internationale du Travail. 2021. *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022: La protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur*.

⁴¹ Organisation des Nations Unies au Népal. 2021. *United Nations Common Country Analysis for Nepal* (non disponible en ligne).

⁴² Pour en savoir plus sur les lacunes de la protection sociale au Népal, consulter: Groupe de la Banque mondiale. 2021. *Nepal Social Protection: Review of Public Expenditure and Assessment of Social Assistance Programs, Main Report FY11-FY20*.

préliminaire de renforcer la cohérence et l'interdépendance des effets directs du PSP, d'aider le Gouvernement à mettre au point des programmes spécifiquement axés sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle et de poursuivre la pérennisation du programme national de repas scolaires. Ils ont également préconisé d'apporter un soutien ciblé aux localités et aux populations vulnérables face aux effets des changements climatiques, notamment en fournissant un appui technique aux autorités locales, et d'intégrer davantage l'appui au renforcement des capacités du pays dans tous les effets directs du PSP.

21. Sur la base des possibilités recensées dans les évaluations, des consultations menées avec les pouvoirs publics, les communautés bénéficiaires et d'autres parties prenantes, ainsi que d'une réflexion sur la théorie du changement, le PAM poursuivra sa réorientation pour passer de l'exécution directe au renforcement des institutions, systèmes et cadres politiques nationaux à l'appui des programmes publics. Le transfert de capacités aux programmes locaux, provinciaux et fédéraux permettra à ces programmes de mieux répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population. Ce processus sera guidé par les résultats d'une évaluation complète des besoins en matière de capacités.
22. L'évaluation et l'examen à mi-parcours du PSP ont fait apparaître qu'il fallait intégrer le renforcement des capacités du pays d'une manière plus globale. Le PAM intégrera donc cet aspect dans chacune de ses activités en tant que modalité d'exécution et thème transversal au titre de tous les effets directs du PSP.
23. Compte tenu de la vulnérabilité du Népal face aux répercussions des changements climatiques et aux chocs, le PAM conservera ses importants moyens d'intervention en cas de catastrophe et continuera de renforcer la capacité du Gouvernement à intervenir en cas de choc. Le renforcement de la capacité des populations à surmonter les chocs et les répercussions des changements climatiques constitue un élément central du PSP.
24. Le Gouvernement a renforcé ses investissements dans le programme national de repas scolaires en vue de contribuer à le pérenniser. Ce programme constitue le plus grand dispositif de protection sociale du pays. Il touche 3,5 millions d'enfants et des engagements ont été pris quant à l'expansion de sa couverture. Il dispose d'une enveloppe de 87 millions de dollars pour la période 2022-2023, ce qui représente plus de 5 pour cent de l'ensemble du budget consacré à l'éducation et constitue une forte augmentation par rapport aux 25 millions de dollars alloués pendant la période 2017-2018. En 2021, le pays est entré dans la Coalition mondiale pour les repas scolaires, axée sur l'amélioration de la qualité, de l'efficacité, de la portée et de la viabilité du programme de repas scolaires intégré, qui soutient l'agriculture et les marchés locaux, tout en ayant des effets bénéfiques sur la santé, la nutrition et l'instruction des enfants. Toutefois, malgré une progression des investissements, les autorités locales continuent de manquer de moyens, ce qui entrave le financement, le suivi et la mise en œuvre d'un programme de qualité à dimension nutritionnelle qui soit relié à la protection sociale et aux systèmes alimentaires. Dans le cadre du PSP, les activités du PAM liées à l'alimentation scolaire conjugueront exécution directe et appui technique conçu pour aider les autorités nationales, provinciales et locales à mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire utilisant la production locale, conformément aux résultats de l'application de l'approche SABER 2020 (approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation) et au plan de transition sur 15 ans du programme de repas scolaires.

25. En exécutant directement les programmes relatifs à la nutrition, le PAM s'efforcera de préserver les progrès enregistrés en matière de réduction du retard de croissance et de l'émaciation, tout en renforçant la capacité du pays à gérer ces programmes, dans le but d'en confier entièrement la responsabilité aux pouvoirs publics au cours de la période visée par le PSP. L'aspect nutritionnel sera intégré à toutes les activités, notamment au moyen de l'adoption d'une approche fondée sur le cycle de vie qui vise à améliorer la nutrition des populations les plus vulnérables dans le cadre des interventions en cas de crise, des programmes de nutrition et du programme de repas scolaires, et la nutrition de la population dans son ensemble au moyen de l'offre d'aliments enrichis. Au titre de tous les effets directs du PSP, le PAM mènera des campagnes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et plus précisément à améliorer les connaissances en matière de nutrition et à promouvoir une évolution positive en ce qui concerne les habitudes alimentaires, les pratiques d'alimentation des jeunes enfants et divers facteurs responsables de l'émaciation, contre laquelle la lutte patine, et d'autres formes de dénutrition.
26. Le principe consistant à ne laisser personne de côté continue de guider les interventions ciblées et globales du PAM visant à lutter contre les discriminations et la marginalisation socioéconomiques fondées sur l'âge, le sexe ou d'autres caractéristiques. L'accent sera mis en particulier sur les femmes, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés.
27. L'incorporation croissante des interventions du PAM dans les systèmes publics aux échelons local, provincial et fédéral aidera l'État à mettre en place et à faire fonctionner un système de protection sociale inclusif et réactif en cas de choc.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

28. Ce PSP est conçu pour contribuer à la concrétisation des priorités du Gouvernement et à la mise en œuvre des politiques et plans publics. Les effets directs du PSP sont liés à six des huit priorités définies dans le quinzième plan du Gouvernement. Le PSP est harmonisé avec d'autres cadres nationaux, notamment le plan stratégique pour le secteur de la santé 2022-2030, la stratégie de développement agricole 2015-2035, la politique nationale 2021 sur l'égalité femmes-hommes et l'inclusion sociale, le plan pour le secteur de l'éducation 2021-2030, le dispositif national d'intervention en cas de catastrophe et le plan national d'adaptation 2021-2050. Le PSP est harmonisé avec les domaines prioritaires du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après dénommé Plan-cadre de coopération) 2023-2027: développement économique, développement humain, durabilité environnementale, résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes, et gouvernance. Le PAM est coresponsable du domaine prioritaire relatif à la résilience et contribue à la concrétisation de toutes les priorités du Plan-cadre de coopération.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

29. Mettant à profit les consultations approfondies menées par l'équipe de pays des Nations Unies au cours de l'élaboration du Plan-cadre de coopération, le PAM a recueilli des informations auprès des parties prenantes aux échelons national, provincial et local afin d'éclairer l'élaboration du PSP 2024-2028. Dans le but d'obtenir une large adhésion et de valider la direction stratégique définie par le PAM, ces consultations ont été menées auprès de communautés, de représentants des pouvoirs publics, d'associations de personnes handicapées, de femmes ou de personnes marginalisées, d'organisations de la société civile, de partenaires coopérants, d'établissements universitaires, d'entités des Nations Unies et de donateurs.

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

30. Le PSP vise à accélérer la transition des activités du PAM entre exécution directe et fourniture aux pouvoirs publics d'un appui technique qui contribue à renforcer les programmes et les systèmes visant à répondre aux besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, à améliorer les moyens d'existence et à renforcer la résilience face aux chocs et aux changements climatiques. Le PAM conservera néanmoins ses capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Pendant la période couverte par le PSP, le nombre de bénéficiaires directs du PAM diminuera à mesure que les pouvoirs publics verront leurs capacités se renforcer et qu'ils assumeront plus de responsabilités et s'impliqueront davantage dans la mise en œuvre.
31. Les quatre effets directs du PSP sont conçus pour se compléter mutuellement. Toutes les activités intégreront un volet de renforcement de la capacité des institutions publiques à atteindre les ODD 2 et 17, ainsi que des cibles secondaires liées aux ODD 1, 4 et 13. L'exécution du PSP contribuera à la réalisation des objectifs nationaux, notamment six des huit priorités nationales définies dans le quinzième plan du Gouvernement. Elle contribuera également à la concrétisation de tous les piliers du Plan-cadre de coopération, ainsi qu'à la progression des indicateurs conditionnant la sortie du Népal de la catégorie des pays les moins avancés.
32. Le PSP est assorti d'un cadre normatif et repose sur une approche axée sur les systèmes alimentaires afin de contribuer à la mise en place d'un système alimentaire plus durable, plus résilient, plus équitable et plus inclusif qui soutient les moyens d'existence et offre à l'ensemble de la population des aliments salubres, nutritifs et sains, faisant ainsi reculer la faim et la malnutrition.
33. Le PSP tient compte des priorités transversales du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025, de la politique du PAM en matière de problématique femmes-hommes de 2022 et de la politique du PAM en matière de protection et d'obligation redditionnelle de 2020. Le PAM veillera à intégrer la problématique femmes-hommes et à assurer l'inclusion sociale, l'inclusion des personnes handicapées et la prise en compte des questions de protection et de responsabilité dans la conception, le ciblage, l'exécution et le suivi des programmes en se fondant sur le principe consistant à ne laisser personne de côté et en adoptant une approche centrée sur l'humain.

3.2 Effets directs du plan stratégique de pays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations, notamment celles à risque, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels, ainsi que d'autres besoins essentiels, avant, pendant et après les crises et perturbations

34. Le PAM apportera son concours aux actions menées pour que les populations touchées reçoivent en temps voulu et en quantité suffisante avant, pendant et après les crises des transferts de type monétaire ou une aide en nature répondant à leurs besoins alimentaires et nutritionnels journaliers. Il appuiera aussi le rétablissement des moyens d'existence en mettant en place des interventions d'assistance alimentaire pour la création d'actifs si le Gouvernement en fait la demande. Des aliments nutritifs spécialisés seront distribués, dans le cadre de programmes de supplémentation alimentaire généralisée ou ciblée, aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes et aux enfants âgés de 6 à 23 mois touchés par des crises, afin de prévenir la malnutrition et de traiter la malnutrition aiguë. Ces programmes seront complétés par des campagnes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et plus précisément à promouvoir une alimentation saine, et par des transferts de type monétaire destinés à l'achat d'aliments nutritifs.

35. Compte tenu des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités nationales dans le cadre du PSP 2019–2023, tout secours d'urgence direct fourni au titre de cet effet direct du PSP viendra en complément des interventions des pouvoirs publics et répondra à une demande du Gouvernement. Le PAM appuiera la systématisation des mesures d'anticipation et des systèmes de protection sociale réactifs en cas de choc dans le cadre de la gestion des risques de catastrophe et des interventions connexes.
36. Cet effet direct est étroitement lié à l'effet direct 2 du PSP (activité 4), qui porte sur les causes profondes de la malnutrition, et à l'effet direct 3 du PSP (activité 5), qui a trait au renforcement de la résilience des communautés et vise à réduire la vulnérabilité de celles-ci face aux chocs économiques, d'origine climatique ou autres. Dans le cadre de l'activité 2, le renforcement des capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise favorisera la future institutionnalisation des services fournis par le PAM au titre de l'effet direct 4 du PSP. Les activités relevant de l'effet direct 1 du PSP contribueront à la réalisation des ODD 1, 2 et 13.

Effet direct stratégique du PAM

37. L'effet direct 1 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 1 du PAM (Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents).

Domaine d'action privilégié

38. L'effet direct 1 du PSP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

39. Cet effet direct du PSP contribue à la concrétisation de l'effet 3 du Plan-cadre de coopération (durabilité environnementale, résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes) et est harmonisé avec la politique nationale relative à la réduction des risques de catastrophe et le plan d'action stratégique associé (2018-2030), le dispositif national d'intervention en cas de catastrophe, la loi nationale de 2017 sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe, la loi de 2018 relative au droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire, ainsi que les pistes d'action du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

Produits escomptés

40. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSP:
- Produit 1.1: Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance à dimension nutritionnelle, à des actifs remis en état et à un système de protection sociale réactif face aux chocs avant, pendant et après une crise pour répondre à leurs besoins essentiels urgents.
 - Produit 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les autres groupes fragilisés sur le plan nutritionnel touchés par une crise tirent profit de programmes vitaux de lutte contre la malnutrition aiguë.
 - Produit 2.1: Les populations touchées par une crise tirent profit d'une intervention humanitaire efficace et rapide, permise par le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et le renforcement des systèmes de protection sociale.

Activités essentielles

Activité 1: Fournir une assistance pour répondre aux besoins essentiels immédiats des populations touchées par une crise, concernant notamment l'alimentation, la nutrition et le rétablissement des moyens d'existence, avant, pendant et après des chocs et autres perturbations

41. Cette activité tient lieu de plan d'urgence. Au titre de celui-ci, le PAM apportera une assistance rapide, en coordination avec les pouvoirs publics et à leur demande, pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels essentiels des populations touchées par des chocs⁴³ ou d'autres facteurs de perturbation, au moyen de transferts de type monétaire à usages multiples quand cela sera possible ou de la distribution d'aliments nutritifs spécialisés. Les transferts de type monétaire à usages multiples, qui seront utilisés dans le cadre d'interventions d'anticipation fondées sur des prévisions, permettront aux bénéficiaires de satisfaire leurs besoins urgents avant la survenue de chocs, et le rétablissement des moyens d'existence reposera sur des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs ou des programmes de formation. Le cas échéant, l'assistance viendra compléter les mesures prises par le pays, en respectant le dispositif national d'intervention en cas de catastrophe, notamment par l'intermédiaire des dispositifs de protection sociale existants lorsque ce sera possible et indiqué. Par ailleurs, les supports de communication visant à faire évoluer la société et les comportements seront axés sur l'importance que revêt une alimentation nutritive.
42. Le ciblage géographique sera guidé par l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et des évaluations multirisques, que compléteront des évaluations post-catastrophe⁴⁴ le cas échéant. Les bénéficiaires seront ciblés en concertation avec les pouvoirs publics dans le cadre de mécanismes de gestion des catastrophes utilisant des critères et des processus prédéfinis. Des aliments nutritifs spécialisés seront distribués aux enfants, aux filles et aux femmes enceintes ou allaitantes, ainsi qu'à d'autres populations fragilisées sur le plan nutritionnel.

Activité 2: Fournir un appui au renforcement des capacités et à la coordination des pouvoirs publics, des communautés et des acteurs humanitaires pour promouvoir une préparation aux situations d'urgence fondée sur des éléments factuels et des interventions efficaces face aux crises

43. Le PAM fournira un appui technique pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à se préparer aux situations d'urgence et à y faire face. Cet appui contribuera à améliorer et à institutionnaliser les systèmes d'alerte rapide, la prévision axée sur les impacts et la surveillance et l'analyse des risques d'origines multiples, de la situation en matière de logistique et de la sécurité alimentaire et de la nutrition aux échelons local, provincial et fédéral, notamment grâce à la mise en place d'outils et de plateformes d'analyse de données et à l'offre de formations. Le PAM coordonnera ou soutiendra de toute autre façon les efforts déployés par les pouvoirs publics et les partenaires humanitaires, de manière à appuyer le module national de préparation aux catastrophes et de planification des interventions d'urgence, la localisation du système de modules sectoriels et d'autres structures de réduction et de gestion des risques de catastrophe, et le renforcement des normes et dispositifs de l'assistance humanitaire, notamment en apportant un appui technique au groupe national de coordination des transferts monétaires. Le PAM fournira un appui technique destiné à aider les pouvoirs publics à mettre en œuvre des mécanismes de financement basés sur les prévisions, des mesures d'anticipation et des systèmes de protection sociale réactifs en cas de choc, dans le cadre des dispositifs publics de protection sociale et de gestion des risques de catastrophe. La coordination assurée par le PAM et son savoir-faire technique permettront d'améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement humanitaire et les services logistiques communs par l'intermédiaire du système national de modules sectoriels.

⁴³ Les types de chocs envisagés sont principalement les inondations, les glissements de terrain et les tremblements de terre. L'ampleur et la fréquence attendues des interventions nécessaires sont estimées sur la base des tendances antérieures et prévues et sur la base des analyses de la vulnérabilité.

⁴⁴ Notamment, évaluation des besoins d'urgence, évaluation de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence et estimation sur petits domaines.

Partenariats

44. Les principaux partenaires du PAM en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise sont les organismes publics, notamment ceux qui sont chargés de la gestion des catastrophes: Ministère de l'intérieur, Agence nationale de réduction et de gestion des risques de catastrophe, Ministère de la santé et de la population, Département des technologies alimentaires et du contrôle qualité des aliments, autorités locales et provinciales, partenaires d'exécution et prestataires de services financiers. Le PAM travaille en étroite collaboration avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire, les modules sectoriels nationaux et d'autres entités des Nations Unies.

Hypothèses

45. La tendance en matière de demande d'assistance qui a été observée dans le cadre du PSP pour 2019-2023 devrait se poursuivre, les effets croissants des changements climatiques et la multiplication attendue des chocs qui en découlent étant compensés par le renforcement des capacités d'intervention des pouvoirs publics. Pour que l'activité 2 soit une réussite, le Gouvernement doit continuer d'appuyer la prise de mesures d'anticipation et les mécanismes de financement basés sur les prévisions et souhaiter les systématiser.
46. Un choc de grande ampleur demanderait la révision du budget. L'activité 1 sera lancée uniquement dans le cas où le choc est tel que les capacités d'intervention des pouvoirs publics sont dépassées.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

47. Le PAM continuera d'apporter un appui technique visant à renforcer la réactivité du système public de protection sociale en cas de choc, notamment grâce à une amélioration du ciblage, du suivi et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. L'assistance directe fournie à la demande du Gouvernement sera ciblée, de courte durée et progressivement réduite à mesure que les capacités nationales augmenteront. Une stratégie détaillant le transfert de la responsabilité des activités actuelles de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise a été élaborée avec le Gouvernement.

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les enfants d'âge scolaire, les adolescents et les groupes dont la nutrition est inadaptée voient leur situation s'améliorer en matière d'éducation et de nutrition et accèdent plus facilement à une alimentation abordable, nutritive et salubre, notamment dans le cadre des programmes de protection sociale

48. Au titre de cet effet direct, le PAM renforcera la capacité des pouvoirs publics à améliorer la nutrition et la santé des groupes dont la nutrition est inadaptée, en s'appuyant sur une approche multisectorielle propice à la poursuite de la décentralisation des programmes de protection sociale nationaux. Les systèmes de protection sociale à dimension nutritionnelle, notamment les programmes relatifs à la santé et à la nutrition en milieu scolaire, et le renforcement de la capacité du secteur privé à produire des aliments enrichis permettront d'améliorer l'accès à l'instruction et à une alimentation abordable, nutritive et salubre pour les enfants d'âge scolaire, les adolescents, les enfants âgés de 6 à 23 mois et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes. L'effet direct 2 du PSP contribuera à la réalisation des ODD 2 et 4.

Effet direct stratégique du PAM

49. L'effet direct 2 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 2 du PAM (Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation).

Domaine d'action privilégié

50. L'effet direct 2 du PSP relève du domaine d'action privilégié "causes profondes".

Harmonisation avec les priorités nationales

51. L'effet direct 2 du PSP est cohérent avec le quinzième plan du Gouvernement, le plan stratégique pour le secteur de la santé 2022-2030, le plan multisectoriel pour la nutrition 2018-2022, le plan pour le secteur de l'éducation 2021-2030, la feuille de route nationale relative aux systèmes alimentaires et l'effet 2 du Plan-cadre de coopération (développement humain inclusif et porteur de changement).

Produits escomptés

52. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSP:

- Produit 3.1: Les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit en permanence de programmes de santé et de nutrition en milieu scolaire de qualité qui permettent de lutter contre la faim à court terme et contribuent à améliorer l'assiduité scolaire et l'apprentissage.
- Produit 4.1: Les groupes dont la nutrition est inadaptée qui résident dans les zones ciblées peuvent satisfaire leurs besoins nutritionnels et sanitaires et tirer profit de programmes nationaux de protection sociale à dimension nutritionnelle améliorés.

Activités essentielles

Activité 3: Fournir des repas scolaires tenant compte de l'aspect nutritionnel dans les zones ciblées où sévit l'insécurité alimentaire et assurer un appui technique et pratique pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre le programme national de repas scolaires dans le cadre du dispositif national de protection sociale

53. Le PAM complétera le programme national de repas scolaires en fournissant des repas scolaires nutritifs aux enfants vivant dans les zones montagneuses difficiles d'accès ciblées où l'insécurité alimentaire sévit tout particulièrement. Ces activités consisteront notamment à concevoir et à tester des modalités de distribution de repas scolaires adaptées au contexte et d'un bon rapport coût-efficacité qui soient cohérentes avec les politiques et priorités du Gouvernement, et elles éclaireront la mise en œuvre du programme national de repas scolaires et permettront d'améliorer les cuisines et les installations liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans certaines écoles. La responsabilité des opérations menées dans ces zones sera transférée aux pouvoirs publics et les opérations seront intégrées au programme national de repas scolaires au cours de la période visée par le PSP.
54. Le PAM aidera également le Gouvernement à développer l'alimentation scolaire utilisant la production locale dans le cadre du programme national de repas scolaires, et à honorer les engagements liés au renforcement des filières et des chaînes d'approvisionnement qu'il a pris dans la feuille de route nationale relative aux systèmes alimentaires adoptée comme suite au Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. L'expansion de l'alimentation scolaire utilisant la production locale contribuera à assurer la salubrité et la richesse nutritionnelle des repas scolaires et à apporter des avantages aux petits exploitants locaux, notamment les femmes issues de groupes marginalisés sur le plan socioéconomique, compte tenu des liens volontairement établis avec les activités relevant de l'effet direct 3 du PSP.

55. Le PAM assurera un appui technique concernant la mise en place de dispositifs d'achat aux niveaux national et infranational. Il appuiera les travaux d'analyse et l'élaboration de stratégies relatives au financement, à la coordination institutionnelle et à l'amélioration du rapport coût-efficacité et des décaissements au titre du budget afin d'assurer la pérennité des activités et de permettre au Gouvernement d'étendre la couverture du programme national de repas scolaires jusqu'à la huitième année du cycle primaire, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé. Les fournisseurs de denrées alimentaires, le personnel scolaire et les membres de l'administration locale seront formés notamment sur les normes à respecter dans les écoles en matière d'installations et de matériel pour assurer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments proposés dans le cadre du programme national de repas scolaires. Les résultats de ces activités de renforcement des capacités seront évalués selon l'approche SABER.
56. Le PAM aidera les pouvoirs publics à mettre sur pied des campagnes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, qui soient accessibles, inclusives et de nature à faire évoluer les relations entre les femmes et les hommes, pour sensibiliser à l'importance que revêt une alimentation saine, salubre et nutritive.

Activité 4: Aider les institutions nationales et le secteur privé à renforcer et à mettre en œuvre des programmes efficaces et durables de protection sociale axés sur la santé et la nutrition pour répondre aux besoins des populations vulnérables

57. Dans le cadre de cette activité, le PAM mènera un programme de santé et de nutrition maternelles et infantiles dans la province montagneuse de Karnali, et apportera un appui technique pour permettre le transfert progressif de la responsabilité de la mise en œuvre et de la gestion du programme aux pouvoirs publics d'ici à 2028. Ce programme s'inscrit dans les efforts que déploie le Gouvernement au titre du deuxième plan multisectoriel du Népal pour la nutrition afin de lutter contre la dénutrition en améliorant, grâce à la distribution d'aliments composés enrichis, l'état sanitaire et nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et des femmes et des filles enceintes ou allaitantes résidant dans des zones du pays affichant de mauvais résultats au regard des indicateurs de développement clés concernant notamment la sécurité alimentaire, le retard de croissance, l'émaciation et le développement humain. La distribution d'aliments sera complétée par la diffusion de matériel de communication visant à faire évoluer la société et les comportements inclusif, qui s'adresse aux mères, aux aidants et aux autres membres de la famille et vise à améliorer leurs connaissances et leurs comportements concernant les pratiques d'alimentation des mères, des nourrissons et des jeunes enfants et à s'attaquer aux obstacles empêchant les femmes de consommer des aliments nutritifs.
58. Pour aider le Gouvernement à honorer les engagements qu'il a pris dans la feuille de route nationale relative aux systèmes alimentaires, les capacités nationales de production et de distribution d'aliments nutritifs spécialisés et de riz enrichi de qualité, notamment dans le cadre des programmes de protection sociale, seront renforcées de manière à favoriser le recul de l'émaciation, du retard de croissance et des carences en micronutriments. Le PAM épaulera également la création et la gestion de magasins à prix réduits, ainsi que l'élaboration d'une législation nationale sur l'enrichissement des aliments et d'une stratégie et de directives concernant la qualité et la sécurité sanitaire des aliments enrichis. Une stratégie de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et plus précisément à corriger les idées fausses sur les aliments enrichis, sera définie et mise en œuvre en collaboration avec le Gouvernement.

Partenariats

59. Le PAM collabore avec, entre autres parties prenantes, le Ministère de l'éducation, de la science et des technologies, le Ministère de la santé et de la population, la Commission nationale de planification, le Ministère du développement de l'agriculture et de l'élevage et la Société népalaise de l'alimentation. Il travaille avec l'administration à tous les échelons ainsi qu'avec le secteur privé pour renforcer la capacité à mettre en œuvre les programmes nationaux de repas scolaires et de santé et de nutrition maternelles et infantiles. Il collabore également avec d'autres entités des Nations Unies et des acteurs de la société civile pour veiller à la complémentarité des activités menées en matière de protection sociale, de nutrition, de communication visant à faire évoluer la société et les comportements, et de sensibilisation. Les partenariats établis avec des groupements de femmes et des associations de personnes handicapées se poursuivront.

Hypothèses

60. La concrétisation de l'effet direct 2 du PSP dépend de la volonté manifestée par le Gouvernement de continuer à allouer des ressources, à participer et à fournir un soutien, ainsi qu'à accorder la priorité aux dispositifs de protection sociale axés sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

61. Dans le cadre du PSP et en coordination avec les autorités locales, la responsabilité du programme de repas scolaires mis en œuvre par le PAM sera transférée progressivement au Gouvernement et intégrée au programme national de repas scolaires. Le Gouvernement conduit son programme selon un plan sur 15 ans et une stratégie de transition élaborés avec le PAM et harmonisés avec la stratégie nationale en matière de santé et de nutrition en milieu scolaire. Le plan sur 15 ans prévoit des mesures clés en matière d'élaboration de politiques, de financement, de renforcement des capacités, de mise en œuvre et de suivi. Après le transfert, le PAM assurera un service de conseil technique auprès du Gouvernement pour consolider le programme national de repas scolaires et favoriser sa pérennisation. La responsabilité du programme de santé et de nutrition maternelles et infantiles mené dans la province de Karnali sera progressivement transférée aux pouvoirs publics à mesure que ceux-ci renforceront leur capacité à assurer son exécution et à gérer la chaîne d'approvisionnement. Le PAM et le Gouvernement élaboreront ensemble une stratégie de transition détaillée, qui prévoira notamment le transfert des responsabilités dans un district par an au cours de la période couverte par le PSP.

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les petits exploitants agricoles et les populations vulnérables face aux aléas climatiques tirent profit de systèmes alimentaires équitables et résilients face aux aléas climatiques, de moyens d'existence durables et de biens et services à l'épreuve du climat

62. Les activités relevant de l'effet direct 3 du PSP sont conçues pour renforcer la résilience des communautés vulnérables face aux chocs et facteurs de perturbation d'origine climatique, en améliorant leur accès à des systèmes alimentaires locaux durables et à des services et des systèmes résilients face au climat, diversifiés et équitables. Ces activités permettront de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au moyen d'un accroissement de la productivité agricole et de l'accès aux marchés. Les pouvoirs publics fourniront les services connexes, avec un appui technique du PAM, d'une manière de plus en plus rationnelle et efficace grâce au renforcement des capacités aux échelons fédéral, provincial et local.

63. L'effet direct 3 du PSP est lié à l'effet direct 1 du PSP par la priorité que tous deux accordent au renforcement de la résilience. Il est également lié à l'effet direct 2 du PSP par les activités visant à améliorer l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés institutionnels dans le cadre de l'alimentation scolaire utilisant la production locale et de l'appui fourni en faveur des pratiques agricoles intégrant les enjeux nutritionnels, de l'éducation nutritionnelle et de l'augmentation de l'offre d'une plus grande variété d'aliments riches en micronutriments sur les marchés locaux. Toutes ces activités ont pour but de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes. L'effet direct 3 du PSP contribue également à la réalisation de cibles associées aux ODD 2 et 13.

Effet direct stratégique du PAM

64. L'effet direct 3 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 3 du PAM (Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables).

Domaine d'action privilégié

65. L'effet direct 3 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

66. L'effet direct 3 du PSP contribue à la concrétisation de l'effet 3 du Plan-cadre de coopération (durabilité environnementale, résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes) et du quinzième plan du Gouvernement et est cohérent avec l'approche privilégiant un développement vert, résilient et inclusif, adoptée en 2021. Il est harmonisé avec la politique nationale relative aux changements climatiques (2019), le plan national d'adaptation 2021-2050, la stratégie à long terme de 2021 pour ramener à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre, la stratégie de développement agricole 2015-2035, la politique nationale de 2018 relative à la réduction des risques de catastrophe et le plan d'action stratégique associé, ainsi que les pistes d'action du pays relatives aux systèmes alimentaires.

Produits escomptés

67. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 3 du PSP:
- Produit 5.1: Les personnes et les communautés tirent profit d'actifs axés sur la production et la protection pour renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation.
 - Produit 5.2: Les populations vulnérables face aux chocs d'origine climatique et autres catastrophes tirent profit des actifs, des services et des programmes de relèvement respectueux de l'environnement et résilients face aux aléas climatiques, fournis par les institutions nationales dotées de capacités et de systèmes renforcés.
 - Produit 5.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire des excédents commercialisables et de les regrouper, de réduire les pertes après récolte, d'accéder aux marchés et de tirer parti des liens établis avec les écoles.

Activités essentielles

Activité 5: Fournir un appui technique aux institutions nationales et mettre en place un ensemble intégré d'activités, de compétences, de services et d'actifs visant à appuyer les moyens d'existence à l'intention des communautés vulnérables face aux risques, notamment climatiques, afin de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation

68. Le PAM mettra en place des infrastructures communautaires respectueuses de l'environnement, résilientes, axées sur la production et la protection, et inclusives quel que soit le sexe ou le milieu social, en menant des programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, qui permettront de générer des emplois au niveau local au sein des communautés vulnérables face aux aléas climatiques et à d'autres risques, y compris l'insécurité alimentaire. Les actifs créés dans le cadre de ces activités consisteront notamment en des systèmes d'adduction d'eau à usages multiples, des moulins à eau améliorés et des installations d'entreposage des récoltes. Le PAM aidera les petits exploitants issus de communautés marginalisées sur le plan socioéconomique, en particulier les femmes, à produire des cultures riches en nutriments adaptées au contexte local, comme le mil, le sarrasin et les légumineuses, et à les vendre via des chaînes d'approvisionnement et des marchés stables, notamment en profitant du dispositif d'alimentation scolaire utilisant la production locale. L'accès aux services financiers, aux technologies numériques, aux mécanismes de transfert des risques et aux services d'information climatologique sera renforcé.
69. Le PAM aidera les communautés à mettre en place des systèmes alimentaires locaux durables fondés sur une agriculture résiliente face aux aléas climatiques et des moyens d'existence diversifiés, assortis d'une approche intégrée de la gestion des risques climatiques. L'adoption de modèles d'adaptation à assise communautaire permettra de lutter contre les causes de la vulnérabilité des petits exploitants, touchant en particulier les ménages dirigés par une femme ou issus de groupes marginalisés. Le recours aux transferts de type monétaire vise à renforcer l'inclusion financière numérique. Les interventions visant les petits exploitants et les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs cibleront les mêmes communautés pour renforcer l'impact des interventions. Les campagnes de communication visant à faire évoluer la société et les comportements feront la promotion des régimes alimentaires nutritifs et durables et encourageront l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes dans les systèmes agraires. En plus d'apporter une formation technique sur l'agriculture durable, les écoles pratiques d'agriculture axées sur la nutrition permettront aux agriculteurs de mieux comprendre la diversité alimentaire et les méthodes à utiliser pour pallier les déficits nutritionnels au cours des saisons durant lesquelles les aliments nutritifs sont rares.
70. Le PAM travaillera avec les autorités pour renforcer l'aptitude des systèmes publics à fournir des actifs résilients, respectueux de l'environnement et inclusifs, et des programmes et services relatifs à l'adaptation aux changements climatiques. Il appuiera la création d'un dispositif de gestion de l'information sur les changements climatiques et de centres d'information agrométéorologiques pour assurer des services climatologiques jusqu'au "dernier kilomètre", des services de préparation aux catastrophes fondée sur les risques, des services de vulgarisation réactifs face à l'évolution du climat et des systèmes d'intervention rapide. Il appuiera également l'adoption de mécanismes de transfert des risques et de financement pour les aléas climatiques et les catastrophes. De plus, le PAM collaborera avec les autorités provinciales et locales afin de renforcer leur compréhension des risques climatiques, de programmer des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de promouvoir un développement résilient face aux aléas climatiques en s'appuyant sur des plans d'action locaux tenant compte de la problématique femmes-hommes, du handicap et de l'inclusion sociale. Compte tenu des problèmes rencontrés en lien avec la chaîne d'approvisionnement, les activités de renforcement des capacités s'adresseront notamment aux partenaires institutionnels aux fins de l'amélioration des processus de la chaîne d'approvisionnement.

Partenariats

71. Le PAM collabore avec les pouvoirs publics aux échelons national, provincial et local, notamment avec le Ministère des forêts et de l'environnement, le Ministère du développement de l'agriculture et de l'élevage et le Ministère des finances. Il travaille également avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Parmi ses autres partenaires, on compte des associations de personnes handicapées, des groupements de jeunes, des groupements de femmes, et des organisations non gouvernementales (ONG) agissant en qualité de partenaires coopérants.

Hypothèses

72. L'effet direct 3 du PSP repose sur l'hypothèse que le Gouvernement continue d'accorder une attention prioritaire au financement de l'action climatique et de soutenir les initiatives connexes. Il est également supposé que les institutions nationales adoptent des pratiques optimales et des démarches innovantes fondées sur des éléments factuels et que les communautés locales jouent un rôle moteur dans les interventions relatives aux moyens d'existence et dans la mise en place de systèmes alimentaires résilients et durables.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

73. Les activités relevant de l'effet direct 3 du PSP allient exécution directe et appui technique en faveur de la gestion de programmes de renforcement de la résilience. Le renforcement des capacités visera à consolider les systèmes publics, y compris les cadres politiques et opérationnels et les processus de gestion de l'information. Un appui technique sera assuré pour la conception et la mise au point d'outils et de pratiques organisationnelles optimales. Ainsi, le PAM se désengagera progressivement de l'exécution directe à mesure que les pouvoirs publics et les communautés seront de plus en plus aptes à gérer les risques climatiques et à s'y adapter.

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les communautés vulnérables face aux crises ou touchées par des crises tirent profit des services communs améliorés et des capacités renforcées dont disposent les pouvoirs publics et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement

74. Le PAM s'appuiera sur son savoir-faire en matière de chaîne d'approvisionnement, de transferts de type monétaire, d'ingénierie, d'analyse et de production de données factuelles pour fournir des services et un appui technique aux institutions publiques, aux partenaires de l'action l'humanitaire et du développement et à d'autres organisations de manière à renforcer leur capacité à intervenir efficacement et de manière rationnelle en cas de crise.

Effet direct stratégique du PAM

75. L'effet direct 4 du PSP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

76. L'effet direct 4 du PSP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

77. L'effet direct 4 du PSP appuie l'effet 3 du Plan-cadre de coopération (durabilité environnementale, résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes) et est harmonisé avec la priorité nationale qui est de répondre plus efficacement et de manière plus rationnelle aux crises et de renforcer la responsabilité, comme le prescrivent la politique nationale relative à la réduction des risques de catastrophe et le plan d'action stratégique associé (2018-2030), le dispositif national d'intervention en cas de catastrophe et la loi nationale de 2017 sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

Produits escomptés

78. Le produit suivant contribuera à la réalisation de l'effet direct 4 du PSP:

- Produit 6.1: Les pouvoirs publics et les partenaires de l'action humanitaire et du développement utilisent les services à la demande pour renforcer leurs capacités et fournir leurs propres services de manière plus efficace, plus efficace et mieux coordonnée.

Activités essentielles

Activité 6: Fournir des services à la demande aux pouvoirs publics et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement, notamment en lien avec la chaîne d'approvisionnement, les transferts de type monétaire, l'ingénierie, l'analyse et la production de données factuelles

79. Étant donné que le Népal est particulièrement exposé aux chocs et qu'il est toujours nécessaire de compléter les capacités nationales liées à la chaîne d'approvisionnement, le PAM fournira des services à la demande dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique, concernant notamment l'entreposage, la gestion des stocks, la manutention et le transport, dans le cadre d'accords de services. Le PAM continuera à fournir des services en matière de transferts de type monétaire et d'ingénierie aux partenaires pour favoriser la conduite d'interventions humanitaires et d'activités de développement efficaces et d'un bon rapport coût-efficacité. Le PAM mettra à disposition à la demande son savoir-faire en matière de production d'éléments factuels et d'analyse de données, concernant notamment la surveillance de la sécurité alimentaire et des marchés, la vulnérabilité climatique et la nutrition.

Partenariats

80. Le PAM collaborera avec des institutions publiques, d'autres organismes des Nations Unies, des établissements universitaires et des organisations nationales et internationales ayant besoin de ses services.

Hypothèses

81. Le PAM conserve et renforce son statut de partenaire stratégique du Gouvernement et des organismes concernés, en sa qualité de principal prestataire de services communs. Par ailleurs, il codirige le module national de la logistique. Le Gouvernement et d'autres organismes continuent à souhaiter utiliser ces services et à pouvoir le faire.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

82. La prestation des services s'accompagnera si la demande en est faite d'un appui technique visant à renforcer la capacité des pouvoirs publics et des partenaires concernés à fournir des services liés à la chaîne d'approvisionnement au titre de l'activité 2.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

83. Dans toutes les activités, les bénéficiaires seront sélectionnés selon certains critères de ciblage. En particulier, un ciblage géographique sera effectué sur la base des évaluations de la sécurité alimentaire des ménages, des enquêtes menées au titre de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, ainsi que d'autres sources de données, pour définir les zones caractérisées par les plus hauts niveaux d'insécurité alimentaire, de malnutrition et de vulnérabilité face aux répercussions des changements climatiques et aux chocs. Le ciblage sera également éclairé par les analyses approfondies conduites pendant le PSP 2019-2023, notamment les enquêtes relatives à l'analyse de l'indice de vulnérabilité économique pendant la pandémie de COVID-19 et à l'analyse et à la cartographie de la vulnérabilité (par téléphonie mobile) portant sur les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages.
84. S'agissant des transferts non assortis de conditions, les bénéficiaires seront sélectionnés en coordination avec les autorités locales, en fonction de critères qui auront été prédéfinis en tenant compte des facteurs de risque existants et des mécanismes de ciblage nationaux. Le PAM enregistre les bénéficiaires des transferts de type monétaire en utilisant sa plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts. En ce qui concerne l'activité 1, le nombre de bénéficiaires a été calculé sur la base de la survenue d'une situation d'urgence.
85. Les activités liées aux moyens d'existence et à la résilience cibleront les zones les plus vulnérables face aux répercussions des changements climatiques et les moins en mesure de s'adapter. Elles cibleront également les zones particulièrement exposées aux catastrophes et aux chocs, caractérisées par de faibles niveaux de développement socioéconomique et humain, ainsi qu'une prévalence élevée de la pauvreté multidimensionnelle et une présence importante de groupes marginalisés. Ce ciblage sera éclairé par le vaste processus d'étude globale sur les moyens d'existence et la résilience mené en 2021 et 2022.
86. Pour toutes les activités et interventions, les bénéficiaires et les zones géographiques seront sélectionnés après la tenue de consultations approfondies auprès des communautés et des autorités provinciales et locales.
87. Les femmes, les enfants, les groupes marginalisés sur le plan social et les personnes handicapées bénéficieront d'une attention prioritaire dans l'ensemble des activités du PSP. À mesure que l'assistance directe du PAM s'amenuisera au cours de la période couverte par le PSP, le nombre de bénéficiaires directs baissera tandis que le nombre de bénéficiaires indirects augmentera en conséquence du renforcement des capacités des pouvoirs publics.

4.2 Transferts

88. L'appui technique apporté par le PAM renforcera les capacités nationales de manière à améliorer la fourniture de produits alimentaires, les transferts de type monétaire et la prestation de services. Les communautés, en particulier les petits exploitants, bénéficieront de transferts assurés au titre du renforcement des capacités. Les transferts alimentaires diminueront pendant la période couverte par le PSP à mesure que des programmes publics se substitueront à des interventions directes du PAM. Là où les marchés et le secteur financier fonctionnent, le PAM privilégiera l'assistance monétaire à usages multiples dans le cadre des activités liées aux interventions en cas de crise, au relèvement rapide et à la création d'actifs, de manière à aider les ménages à satisfaire leurs besoins essentiels en leur donnant une plus grande marge d'action et en stimulant l'économie locale. Si une crise de grande ampleur venait à perturber les marchés locaux, le PAM fournirait alors une assistance alimentaire en nature.

89. La valeur des transferts monétaires à usages multiples dépend du panier de dépenses minimum, à savoir la somme dont a besoin un ménage pour satisfaire ses besoins essentiels sans avoir à recourir à des mécanismes de survie préjudiciables. Le montant de ce panier est fixé par le groupe de travail interorganisations sur l'assistance monétaire et sera mis à jour régulièrement et après toute variation notable des prix des produits alimentaires et non alimentaires.

4.3 Capacités du bureau de pays et profil du personnel

90. Il sera procédé chaque année à un examen des effectifs pour adapter le personnel au niveau de financement et aux besoins opérationnels. Il conviendra d'avoir suffisamment de flexibilité pour être en mesure de faire évoluer la structure organisationnelle en fonction des besoins, notamment en cas de crise. Une intervention d'urgence de grande ampleur demanderait la mobilisation immédiate de renforts. Les deux bureaux de terrain implantés dans les provinces de Karnali et de Sudurpashchim seront conservés pour permettre la conduite d'interventions ciblées dans les districts isolés, en proie à une insécurité alimentaire chronique, de l'ouest du Népal.

4.4 Partenariats

91. Le PAM continuera d'être un partenaire de confiance du Gouvernement et de l'épauler pour concrétiser le Programme 2030. La mise en place du fédéralisme a ouvert de nouvelles perspectives pour le PAM, en lui permettant de travailler en étroite collaboration avec de nouvelles entités aux échelons fédéral, provincial et local pour renforcer les capacités, élaborer des politiques et mettre en place des activités là où des lacunes en matière de capacités persistent.
92. Le PAM continuera de collaborer avec les entités nationales, provinciales et locales chargées des questions de santé, d'éducation, de financement, de politique, de planification, d'environnement, de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que de gestion des catastrophes. Il travaillera directement avec les autorités locales, dans la mesure du possible, afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience aux différents échelons.
93. Le PAM travaille en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, en ce qui concerne les interventions face à une crise; la FAO pour la surveillance et l'analyse de la sécurité alimentaire; le FIDA s'agissant des projets agricoles; le PNUD dans les domaines de la résilience climatique et du développement des infrastructures. Par l'intermédiaire du Bureau de la Coordinatrice résidente des Nations Unies, le PAM continuera d'encourager l'adoption de démarches intégrées avec celles d'autres entités pour mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération et atteindre les cibles nationales.
94. Les possibilités offertes par la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire et les partenariats établis avec des instituts de recherche et des universités seront étudiées sur la base des enseignements tirés d'autres initiatives. Les collaborations avec des institutions financières internationales, des partenaires de développement et la communauté internationale dans son ensemble se poursuivront. Le PAM développera sa collaboration avec des organisations de la société civile, des groupements de femmes et des organisations représentant des groupes marginalisés et continuera également à travailler en lien étroit avec des ONG et les communautés.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

95. Le Bureau du PAM au Népal dispose de solides moyens de suivi et d'évaluation. Le suivi sera pleinement conforme au Cadre de résultats institutionnels du PAM pour 2022–2025. Des informations seront recueillies sur les processus, les produits, les effets directs et les indicateurs transversaux, y compris les indicateurs personnalisés permettant d'évaluer les activités de renforcement des capacités et d'en rendre compte. Les résultats transversaux concernant l'égalité femmes-hommes, l'intégration systématique de la question de la protection, l'inclusion des personnes handicapées et la responsabilité à l'égard des populations touchées seront évalués pour étayer l'orientation des futures interventions et la prise de décisions. Les données seront ventilées par sexe, par âge, par handicap et en fonction d'autres facteurs d'inclusion sociale, le cas échéant.
96. Un examen à mi-parcours permettra de juger de l'exécution du PSP et une évaluation indépendante du PSP sera conduite au cours de l'avant-dernière année de celui-ci. Trois évaluations décentralisées devraient être conduites: l'une portera sur les activités liées aux repas scolaires relevant de l'effet direct 2 du PSP et les deux autres porteront sur les activités menées au titre de l'effet direct 3 du PSP. Le PAM contribuera au suivi du Plan-cadre de coopération et aidera le Gouvernement dans ses activités de suivi, d'analyse et de production de données factuelles.
97. Le PAM continuera d'utiliser un mécanisme communautaire de remontée de l'information comme un moyen de communication dans les deux sens, grâce auquel les bénéficiaires et les membres des communautés peuvent contacter le PAM directement pour communiquer des informations à titre confidentiel, déposer une plainte ou demander des renseignements. Le mécanisme permettra également, le cas échéant, d'enregistrer les signalements d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui seront ensuite transmis à qui de droit. Il comprend une permanence téléphonique gratuite, des services d'assistance aux points de distribution et un mécanisme de signalement passant par les partenaires coopérants. Il s'appuie sur un outil interne permettant au PAM de suivre, de transmettre et de gérer les informations entrantes.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

98. Les tremblements de terre, les glissements de terrain et les inondations présentent un risque pour les bénéficiaires, le personnel et les biens du PAM. Pour atténuer ce risque, le PAM a pris des mesures visant à rendre les missions sur le terrain et les activités aussi sûres que possible, par exemple la réalisation obligatoire d'une évaluation des risques avant un déplacement. En cas de choc de grande ampleur, le PAM dispose d'un plan de continuité des opérations et d'un schéma opérationnel pour être en mesure de définir les mesures à prendre immédiatement et de réagir rapidement.
99. Des crises mondiales répétées de grande ampleur peuvent provoquer des déficits de financement. Pour atténuer ce risque, le PAM continuera à planifier ses activités sur la base d'éléments factuels issus d'évaluations et à rechercher des financements à l'avance.

Risques opérationnels

100. Les risques liés à la sécurité sur les sites de distribution seront surveillés pour contribuer à assurer la sécurité et la protection des bénéficiaires. Les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et les autres interventions concernant les infrastructures respecteront les normes du pays et seront supervisées par des ingénieurs.

101. Parmi les autres risques opérationnels figurent la faiblesse des capacités des partenaires, les erreurs d'exclusion dans le contexte de la sélection des bénéficiaires et la perturbation des chaînes d'approvisionnement. Pour atténuer le risque d'exclusion, le PAM collaborera avec les autorités locales, les communautés et les associations de personnes handicapées tout au long du cycle des programmes de manière à éclairer la sélection des bénéficiaires. Les partenaires coopérants seront choisis à l'issue d'une procédure de présélection approfondie et après avoir suivi de bout en bout les procédures opératoires normalisées régissant la gestion des partenariats. De plus, les partenaires coopérants bénéficieront d'un dispositif d'orientation et de formation. Des contrôles sur le terrain et des vérifications ponctuelles seront effectués. La perturbation des chaînes d'approvisionnement sera limitée par le renforcement des capacités nationales en la matière et la réalisation, en temps voulu, d'analyses des marchés et des chaînes d'approvisionnement, destinées à guider la programmation.

Risques fiduciaires

102. Le PAM s'est doté de procédures opératoires normalisées et de dispositifs de gestion des risques afin d'atténuer le risque de fraude et de corruption. Le personnel du PAM et des partenaires coopérants a suivi une formation, et les mécanismes de surveillance sont strictement appliqués. Des dispositions sanitaires et des mesures de sécurité sont mises en œuvre sur tous les sites de projet pour atténuer les risques. Soucieux d'appuyer la responsabilité à l'égard des populations touchées et de prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles rapidement et de manière sûre, le PAM a renforcé ses procédures internes de signalement et d'orientation. Il a également mis l'accent sur la formation de son personnel et de celui de ses partenaires et a investi dans la sensibilisation des bénéficiaires, le suivi et la communication de l'information, notamment grâce à un solide mécanisme communautaire de remontée de l'information.

Risques financiers

103. Les risques financiers associés aux opérations du PAM comprennent la volatilité des prix, les fluctuations des taux de change et l'utilisation abusive de biens. Le PAM surveille régulièrement la volatilité des prix et contrôle en permanence l'utilisation des dons. Le risque posé par les fluctuations des taux de change est atténué par l'établissement régulier de prévisions de liquidités et le maintien des soldes minimaux requis en monnaie locale.

5.3 Garanties sociales et environnementales

104. Le PAM tient compte de la durabilité environnementale et sociale dans ses activités. Il évalue les risques environnementaux et sociaux pendant la conception, l'exécution et l'examen de ses activités en collaboration avec les communautés, les entités publiques et d'autres parties prenantes. Le PAM poursuivra sa démarche écologique en interne: utilisation rationnelle de l'énergie, récupération de l'eau de pluie, compostage et recyclage des déchets des bureaux. Pour cela, il s'appuiera sur le cadre 2021 du PAM pour la durabilité environnementale et sociale.
105. Le PAM veillera à ce que le principe consistant à "ne pas nuire" soit respecté dans toutes ses activités. Il suivra les directives internes en matière de protection, de responsabilité à l'égard des populations touchées et de prise en compte des risques de conflit lorsqu'il travaillera aux côtés de bénéficiaires dans le cadre de l'évaluation, du ciblage, de l'exécution et du suivi des interventions. L'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes, et l'inclusion et l'accessibilité, s'agissant notamment des personnes handicapées et des groupes marginalisés sur le plan social, seront systématiquement prises en compte lors de la planification et de la conception des programmes. Un mécanisme communautaire de remontée de l'information sera mis en place pour toutes les activités.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

106. Le budget nécessaire aux cinq années de mise en œuvre du présent PSP s'élève à 139 287 402 dollars, dont 16 pour cent sont consacrés à des activités liées à la problématique femmes-hommes. Le budget diminuera progressivement à mesure que le PAM se désengagera de l'exécution directe pour se concentrer sur l'appui technique et le renforcement des capacités des pouvoirs publics. Les fonds prévus au titre de l'activité 1 ne seront nécessaires que si le PAM doit intervenir face à une crise.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)							
Effet direct du plan stratégique de pays	Activité	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1	1	11 034 655	9 161 632	6 992 102	5 759 321	4 821 067	37 768 778
	2	1 676 661	1 609 374	798 180	816 881	509 758	5 410 853
2	3	9 415 078	8 088 097	7 732 199	5 876 552	1 779 791	32 891 717
	4	3 260 352	2 719 598	1 931 443	1 413 102	916 131	10 240 626
3	5	8 586 313	11 020 884	10 401 211	9 925 328	9 055 849	48 989 586
4	6	652 256	704 250	781 673	791 161	1 056 503	3 985 843
Total		34 625 315	33 303 834	28 636 809	24 582 344	18 139 099	139 287 402

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

107. Le PSP pour 2019-2023 a été financé à hauteur de 71 pour cent. Certaines ressources obtenues pour des activités liées au renforcement de la résilience, aux repas scolaires, à la préparation aux situations d'urgence et à la nutrition seront reportées en faveur d'activités menées au titre du PSP pour 2024-2028.

108. Le paysage du financement au Népal est en pleine évolution, car les organismes d'aide internationaux et les donateurs concentrent désormais leurs efforts sur le renforcement des capacités et l'appui technique en prévision de la sortie du pays de la catégorie des pays les moins avancés, attendue en 2026. Cette tendance devrait se maintenir et les financements des donateurs habituels continuer à baisser, de sorte qu'il faut se tourner vers de nouvelles stratégies de mobilisation de ressources. Cette évolution donne néanmoins l'occasion de collaborer avec des donateurs non habituels et de plaider pour que les ressources soient acheminées via l'administration publique. Le plan d'action relatif aux partenariats guidera cette démarche.

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ÉTABLI POUR LE NÉPAL (2024–2028)

ODD 2: Faim zéro**Cible 1 de l'ODD: Accès à l'alimentation**

Effet direct 1 du plan stratégique de pays: Les populations, notamment celles à risque, sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels, ainsi que d'autres besoins essentiels, avant, pendant et après les crises et perturbations

Effet direct stratégique 1 du PAM: Les populations sont mieux à même de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels urgents

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Tient
compte de
la nutrition

Hypothèses

Les activités d'intervention en cas de crise menées au titre de cet effet direct dépendent de la tendance en matière de demande d'assistance qui a été observée dans le cadre du PSP pour 2019-2023, de la multiplication attendue des chocs, des effets des changements climatiques et des capacités d'intervention renforcées des pouvoirs publics

Un choc de grande ampleur demanderait une augmentation du budget du portefeuille de pays. L'absence de chocs ou de demande d'assistance de la part du Gouvernement pendant la période couverte par le PSP se traduirait par un niveau modéré de financement et de mise en œuvre au titre de l'activité 1.

Indicateurs d'effet direct

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Indice des capacités de préparation aux situations d'urgence

Score de consommation alimentaire

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à satisfaire les besoins essentiels

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux d'abandon

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de mortalité

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de non-réaction au traitement

Traitement de la malnutrition aiguë modérée: taux de récupération

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Nombre de politiques et d'instruments législatifs nouveaux ou adaptés contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été approuvés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage de personnes atteintes de malnutrition aiguë modérée qui bénéficient de services de soins (couverture)

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits

1. Fournir une assistance pour répondre aux besoins essentiels immédiats des populations touchées par une crise, concernant notamment l'alimentation, la nutrition et le rétablissement des moyens d'existence, avant, pendant et après des chocs et autres perturbations (1.2: Transferts de ressources non assortis de conditions)

1.1. Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance à dimension nutritionnelle, à des actifs remis en état et à un système de protection sociale réactif face aux chocs avant, pendant et après une crise pour répondre à leurs besoins essentiels urgents (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard:1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1. Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance à dimension nutritionnelle, à des actifs remis en état et à un système de protection sociale réactif face aux chocs avant, pendant et après une crise pour répondre à leurs besoins essentiels urgents (niveau 1) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1 Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance à dimension nutritionnelle, à des actifs remis en état et à un système de protection sociale réactif face aux chocs avant, pendant et après une crise pour répondre à leurs besoins essentiels urgents (niveau 1) (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1. Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance à dimension nutritionnelle, à des actifs remis en état et à un système de protection sociale réactif face aux chocs avant, pendant et après une crise pour répondre à leurs besoins essentiels urgents (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.1. Les populations touchées par une crise ont accès à une assistance à dimension nutritionnelle, à des actifs remis en état et à un système de protection sociale réactif face aux chocs avant, pendant et après une crise pour répondre à leurs besoins essentiels urgents (niveau 1) (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

1.2. Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les autres groupes fragilisés sur le plan nutritionnel touchés par une crise tirent profit de programmes vitaux de lutte contre la malnutrition aiguë (niveau 1) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1.2 Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les autres groupes fragilisés sur le plan nutritionnel touchés par une crise tirent profit de programmes vitaux de lutte contre la malnutrition aiguë (niveau 1) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

1.2. Les enfants, les filles et les femmes enceintes ou allaitantes et les autres groupes fragilisés sur le plan nutritionnel touchés par une crise tirent profit de programmes vitaux de lutte contre la malnutrition aiguë (niveau 1) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 1.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes visant à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

2. Fournir un appui au renforcement des capacités et à la coordination des pouvoirs publics, des communautés et des acteurs humanitaires pour promouvoir une préparation aux situations d'urgence fondée sur des éléments factuels et des interventions efficaces face aux crises (1.1: Préparation aux situations d'urgence et action immédiate)

2.1. Les populations touchées par une crise tirent profit d'une intervention humanitaire efficace et rapide, permise par le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et le renforcement des systèmes de protection sociale (niveau 3) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1. Les populations touchées par une crise tirent profit d'une intervention humanitaire efficace et rapide, permise par le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et le renforcement des systèmes de protection sociale (niveau 3) (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

2.1 Les populations touchées par une crise tirent profit d'une intervention humanitaire efficace et rapide, permise par le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et le renforcement des systèmes de protection sociale (niveau 3) (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 1.1: Les populations touchées par une crise qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ont accès à des aliments nutritifs, à une assistance de type monétaire, à des actifs remis en état et à des services pour satisfaire leurs besoins alimentaires urgents)

Cible 2 de l'ODD: Élimination de la malnutrition

Effet direct 2 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les enfants d'âge scolaire, les adolescents et les groupes dont la nutrition est inadaptée voient leur situation s'améliorer en matière d'éducation et de nutrition et accèdent plus facilement à une alimentation abordable, nutritive et salubre, notamment dans le cadre des programmes de protection sociale

Effet direct stratégique 2 du PAM: Les populations obtiennent de meilleurs résultats sur le plan de la nutrition, de la santé et de l'éducation

Domaine d'action privilégié: causes profondes

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Le Gouvernement, à tous les niveaux, continue à allouer des ressources, à participer et à fournir un soutien, ainsi qu'à accorder la priorité aux programmes de filets de sécurité sociale axés sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle.

Indicateurs d'effet direct

Taux de fréquentation scolaire

Indice des stratégies de survie fondées sur la consommation, indice réduit des stratégies de survie

Score de consommation alimentaire – nutrition

Taux d'obtention de diplôme

Indice de capacité d'investissement

Seuil minimal de diversité du régime alimentaire pour les femmes et les filles en âge de procréer

Nombre d'interventions complémentaires en faveur de la santé et de la nutrition à l'école que le PAM mène parallèlement à ses activités d'alimentation scolaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale concernant la santé et la nutrition à l'école, y compris l'alimentation scolaire, qui ont été renforcés ou élaborés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités ou de sensibilisation

Nombre de personnes couvertes (bénéficiaires indirects du PAM) par les systèmes ou programmes nationaux de protection sociale auxquels le PAM a apporté un appui technique

Pourcentage d'accroissement de la production d'aliments de qualité riches en nutriments

Pourcentage des écoliers qui, à la fin de deux années d'études primaires, se montrent capables de lire et de comprendre un texte du niveau de leur classe

Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant l'apport alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population remplissant les conditions requises qui bénéficie d'un programme de prévention nutritionnel (couverture)

Proportion de la population cible participant à un nombre suffisant de distributions (observance)

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Taux de poursuite des études, par niveau

Indice d'alimentation scolaire de l'approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation (SABER)

Stratégie de transition pour les activités en faveur de la santé et de la nutrition à l'école et les activités d'alimentation scolaire, élaborée avec l'appui du PAM

Activités et produits

3. Fournir des repas scolaires tenant compte de l'aspect nutritionnel dans les zones ciblées où sévit l'insécurité alimentaire et assurer un appui technique et pratique pour renforcer la capacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre le programme national de repas scolaires dans le cadre du dispositif national de protection sociale (1.5: Programmes en milieu scolaire)

3.1. Les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit en permanence de programmes de santé et de nutrition en milieu scolaire de qualité qui permettent de lutter contre la faim à court terme et contribuent à améliorer l'assiduité scolaire et l'apprentissage (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1. Les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit en permanence de programmes de santé et de nutrition en milieu scolaire de qualité qui permettent de lutter contre la faim à court terme et contribuent à améliorer l'assiduité scolaire et l'apprentissage (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1. Les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit en permanence de programmes de santé et de nutrition en milieu scolaire de qualité qui permettent de lutter contre la faim à court terme et contribuent à améliorer l'assiduité scolaire et l'apprentissage (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1. Les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit en permanence de programmes de santé et de nutrition en milieu scolaire de qualité qui permettent de lutter contre la faim à court terme et contribuent à améliorer l'assiduité scolaire et l'apprentissage (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

3.1. Les enfants d'âge scolaire et les adolescents tirent profit en permanence de programmes de santé et de nutrition en milieu scolaire de qualité qui permettent de lutter contre la faim à court terme et contribuent à améliorer l'assiduité scolaire et l'apprentissage (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard 2.3: Les enfants et les adolescents d'âge scolaire ont accès à des ensembles d'activités en faveur de la santé et de la nutrition en milieu scolaire)

4. Aider les institutions nationales et le secteur privé à renforcer et à mettre en œuvre des programmes efficaces et durables de protection sociale axés sur la santé et la nutrition pour répondre aux besoins des populations vulnérables (1.3: Programme de prévention de la malnutrition)

4.1. Les groupes dont la nutrition est inadaptée qui résident dans les zones ciblées peuvent satisfaire leurs besoins nutritionnels et sanitaires et tirer profit de programmes nationaux de protection sociale à dimension nutritionnelle améliorés (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.1. Les groupes dont la nutrition est inadaptée qui résident dans les zones ciblées peuvent satisfaire leurs besoins nutritionnels et sanitaires et tirer profit de programmes nationaux de protection sociale à dimension nutritionnelle améliorés (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit B: Aliments nutritifs fournis. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.1 Les groupes dont la nutrition est inadaptée qui résident dans les zones ciblées peuvent satisfaire leurs besoins nutritionnels et sanitaires et tirer profit de programmes nationaux de protection sociale à dimension nutritionnelle améliorés (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

4.1. Les groupes dont la nutrition est inadaptée qui résident dans les zones ciblées peuvent satisfaire leurs besoins nutritionnels et sanitaires et tirer profit de programmes nationaux de protection sociale à dimension nutritionnelle améliorés (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard 2.2: Les enfants, les filles et les femmes enceintes et les jeunes mères ainsi que d'autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel bénéficient de programmes qui visent à prévenir et à traiter la malnutrition et à améliorer le régime alimentaire)

Cible 4 de l'ODD: Systèmes alimentaires durables

Effet direct 3 du plan stratégique de pays: D'ici à 2028, les petits exploitants agricoles et les populations vulnérables face aux aléas climatiques tirent profit de systèmes alimentaires équitables et résilients face aux aléas climatiques, de moyens d'existence durables et de biens et services à l'épreuve du climat

Effet direct stratégique 3 du PAM: Les populations disposent de moyens d'existence améliorés et durables

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Tient compte de la nutrition

Hypothèses

Le Gouvernement continue d'accorder une attention prioritaire à l'accès au financement climatique et de soutenir à tous les niveaux la mise en œuvre des activités. Il est également supposé que les institutions nationales ont suffisamment de marge de manœuvre pour adopter des pratiques optimales et des démarches innovantes fondées sur des éléments factuels et que les communautés locales sont actives et jouent un rôle moteur dans les interventions relatives aux moyens d'existence et dans la mise en place de systèmes alimentaires résilients et durables.

Indicateurs d'effet direct

Score évaluant l'avantage de l'adaptation aux changements climatiques

Score évaluant les capacités de résilience face aux changements climatiques

Score des services climatologiques

Capacité économique à satisfaire les besoins essentiels

Score de consommation alimentaire

Stratégies de survie fondées sur les moyens d'existence visant à parvenir à la sécurité alimentaire

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Pourcentage de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages découlant de l'amélioration des moyens d'existence

Proportion de la population des communautés ciblées faisant état d'avantages sur le plan de l'environnement

Ressources mobilisées (valeur en dollars) pour les systèmes nationaux contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD avec l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Valeur des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en dollars)

Quantité des produits vendus par les petits exploitants par l'intermédiaire de systèmes de regroupement de la production appuyés par le PAM (en tonnes)

Activités et produits

5. Fournir un appui technique aux institutions nationales et mettre en place un ensemble intégré d'activités, de compétences, de services et d'actifs visant à appuyer les moyens d'existence à l'intention des communautés vulnérables face aux risques, notamment climatiques, afin de renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (1.9: Mesures de protection contre les chocs climatiques)

5.1. Les personnes et les communautés tirent profit d'actifs axés sur la production et la protection pour renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.1. Les personnes et les communautés tirent profit d'actifs axés sur la production et la protection pour renforcer leur résilience face aux chocs et aux facteurs de perturbation (niveaux 1 et 2) (Catégorie de produit D: Actifs créés. Produit standard 3.1: Les individus et les communautés ont accès à des actifs productifs leur permettant de mieux faire face aux chocs et aux facteurs de perturbation)

5.2. Les populations vulnérables face aux chocs d'origine climatique et autres catastrophes tirent profit des actifs, des services et des programmes de relèvement respectueux de l'environnement et résilients face aux aléas climatiques, fournis par les institutions nationales dotées de capacités et de systèmes (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.2. Les populations vulnérables face aux chocs d'origine climatique et autres catastrophes tirent profit des actifs, des services et des programmes de relèvement respectueux de l'environnement et résilients face aux aléas climatiques, fournis par les institutions nationales dotées de capacités et de systèmes (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.2 Les populations vulnérables face aux chocs d'origine climatique et autres catastrophes tirent profit des actifs, des services et des programmes de relèvement respectueux de l'environnement et résilients face aux aléas climatiques, fournis par les institutions nationales dotées de capacités et de systèmes (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard 3.2: Les individus et les communautés ont des compétences plus grandes, des capacités renforcées et un meilleur accès aux services financiers, énergétiques et climatiques leur permettant de disposer de moyens d'existence durables et adaptés aux changements climatiques)

5.3. Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire des excédents commercialisables et de les regrouper, de réduire les pertes après récolte, d'accéder aux marchés et de tirer parti des liens établis avec les écoles (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit A: Ressources transférées. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3. Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire des excédents commercialisables et de les regrouper, de réduire les pertes après récolte, d'accéder aux marchés et de tirer parti des liens établis avec les écoles (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3. Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire des excédents commercialisables et de les regrouper, de réduire les pertes après récolte, d'accéder aux marchés et de tirer parti des liens établis avec les écoles (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit E: Activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements mises en œuvre. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3. Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire des excédents commercialisables et de les regrouper, de réduire les pertes après récolte, d'accéder aux marchés et de tirer parti des liens établis avec les écoles (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit F: Petits exploitants agricoles bénéficiant d'un appui. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

5.3. Les petits exploitants agricoles et les acteurs des filières sont dotés de capacités renforcées qui leur permettent de produire des excédents commercialisables et de les regrouper, de réduire les pertes après récolte, d'accéder aux marchés et de tirer parti des liens établis avec les écoles (niveaux 1, 2 et 3) (Catégorie de produit N: Alimentation scolaire assurée. Produit standard: 3.3: Les petits exploitants agricoles et les acteurs des chaînes de valeur ont davantage de capacités pour produire et regrouper des excédents commercialisables, réduire les pertes après récolte, accéder aux marchés et tirer parti des liens noués avec les écoles)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 4 du plan stratégique de pays: : D'ici à 2028, les communautés vulnérables face aux crises ou touchées par des crises tirent profit des services communs améliorés et des capacités renforcées dont disposent les pouvoirs publics et les acteurs de l'aide humanitaire et du développement

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Existence d'un organe gouvernemental élu stable aux niveaux national, provincial et local.
La prise en main par le Gouvernement et les capacités de retrait de celui-ci sont importantes.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits**6. Fournir des services à la demande aux pouvoirs publics et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement, notamment en lien avec la chaîne d'approvisionnement, les transferts de type monétaire, l'ingénierie, l'analyse et la production de données factuelles (2.4: Services à la demande)**

6.1. Les pouvoirs publics et les partenaires de l'action humanitaire et du développement utilisent les services à la demande pour renforcer leurs capacités et fournir leurs propres services de manière plus efficiente, plus efficace et mieux coordonnée (niveau 2) (Catégorie de produit H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes**Indicateurs transversaux**

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale**Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition**Indicateurs transversaux**

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ODD 2: Faim zéro

CC.1. Protection

Indicateurs transversaux

CC.1.1: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucune inquiétude concernant la sécurité du fait de leur participation aux programmes du PAM

CC.1.2: Pourcentage de bénéficiaires n'ayant fait état d'aucun obstacle les empêchant d'accéder à l'assistance alimentaire et nutritionnelle

CC.1.3: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils étaient traités avec respect du fait de leur participation aux programmes

CC.1.4: Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles handicapés accédant à des produits alimentaires/des transferts de type monétaire/des bons-produits/des services axés sur le renforcement des capacités

CC.1.5: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes du cadre de responsabilité de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant l'accessibilité (examen quadriennal complet)

CC.2. Obligation redditionnelle

Indicateurs transversaux

CC.2.1: Pourcentage de bénéficiaires indiquant qu'ils ont reçu des informations accessibles sur les programmes du PAM, y compris concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles

CC.2.2: Le bureau de pays respecte ou dépasse les normes énoncées dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap concernant la consultation des organisations de personnes handicapées (examen quadriennal complet)

CC.2.3: Le bureau de pays est doté d'un mécanisme communautaire opérationnel de remontée de l'information

CC.2.4: Le bureau de pays dispose d'un plan d'action relatif à la participation des communautés

CC.2.5: Nombre d'enfants et d'adultes qui ont accès à un moyen sûr de signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel d'aide humanitaire, d'aide au développement ou de protection ou par des membres du personnel d'autres organisations qui portent assistance aux populations touchées (OIM, HCDH, PNUD)

CC.3. Égalité femmes-hommes et avancement des femmes

Indicateurs transversaux

CC.3.1: Pourcentage de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des produits alimentaires, des espèces ou des bons sont prises par la femme, par l'homme ou par les deux, ventilé par modalité de transfert

CC.3.2: Pourcentage de femmes parmi les membres des entités qui prennent des décisions concernant l'assistance alimentaire

CC.3.3: Type de transfert (produits alimentaires, espèces, bons ou aucune rémunération) reçu par les personnes participant aux activités du PAM, ventilé par sexe, par âge et par type d'activité

CC.4. Durabilité environnementale

Indicateurs transversaux

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

CC.5. Intégration de la nutrition

Indicateurs transversaux

CC.5.1: Pourcentage des personnes bénéficiant des opérations et des services du PAM qui parviennent à satisfaire leurs besoins nutritionnels au moyen d'une combinaison efficace d'aliments enrichis, de produits nutritifs spécialisés et d'actions destinées à promouvoir la diversification de l'alimentation

CC.5.2: Pourcentage de personnes auxquelles le PAM vient en aide qui bénéficient d'une composante de programme tenant compte de la nutrition

ANNEXE II

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)										
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total	
1	1.1	1	Filles	51 246	37 628	25 545	20 435	16 349	151 200	
			Garçons	52 841	38 799	26 338	21 070	16 856	155 901	
			Femmes	76 869	56 443	38 314	30 653	24 522	226 808	
			Hommes	67 841	49 795	33 803	27 042	21 633	200 086	
			Total	248 770	182 665	124 000	99 200	79 360	733 995	
	1.2		Filles	33 670	26 937	21 549	17 239	13 792	113 188	
			Garçons	35 045	28 036	22 430	17 943	14 355	117 807	
			Femmes	120 888	96 709	77 369	61 896	49 516	406 378	
			Hommes	9 971	7 977	6 382	5 106	4 084	33 521	
			Total	199 574	159 659	127 730	102 184	81 747	670 894	
	Total activité 1			Filles	84 961	64 565	47 094	37 674	30 141	264 394
				Garçons	87 886	66 835	48 768	39 013	31 211	273 711
				Femmes	197 757	153 152	115 683	92 549	74 038	633 179
				Hommes	77 785	57 772	40 185	32 148	25 717	233 605
				Total	448 344	342 324	251 730	201 384	161 107	1 404 889
2	3.1	3	Filles	114 467	74 549	70 665	70 665	70 665	145 130	
			Garçons	108 156	70 866	66 824	66 824	66 824	138 080	
			Femmes	1 300	675	675	675	675	4 000	
			Hommes	325	1 575	1 575	1 575	1 575	6 625	
			Total	224 248	147 665	139 739	139 739	139 739	293 835	

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)									
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total
	4.1	4	Filles	12 067	10 296	7 477	6 292	5 796	37 992
			Garçons	8 534	6 488	3 341	1 886	1 136	17 286
			Femmes	41 354	35 273	25 673	21 553	19 702	143 556
			Hommes	1 673	1 272	655	370	223	4 192
			Total	63 628	53 329	37 146	30 101	26 857	203 026
3	5.1*	5	Filles	573	3 672	3 645	3 553	3 553	14 997
			Garçons	590	3 786	3 758	3 664	3 664	15 463
			Femmes	859	5 507	5 469	5 331	5 331	22 494
			Hommes	758	4 860	4 823	4 702	4 702	19 846
			Total	2 780	17 825	17 695	17 250	17 250	72 800
	5.2		Filles	3 591	3 708	5 151	8 349	-	20 798
			Garçons	3 702	3 823	5 311	8 608	-	21 444
			Femmes	5 385	5 562	7 723	12 525	-	31 196
			Hommes	4 752	4 907	6 815	11 048	-	27 522
			Total	17 430	18 000	25 000	40 530	-	100 960
	5.3**		Filles	7 211	7 725	3 091	515	-	18 540
			Garçons	7 435	7 966	3 187	532	-	19 116
			Femmes	10 813	11 587	4 633	772	-	27 810
			Hommes	9 541	10 222	4 089	681	-	24 534
			Total	35 000	37 500	15 000	2 500	-	90 000

BÉNÉFICIAIRES PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS, PAR PRODUIT ET PAR ACTIVITÉ (TOUTES LES ANNÉES)									
Effet direct du plan stratégique de pays	Produit	Activité	Groupe de bénéficiaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total
	Total activité 5	Filles		11 375	15 105	11 887	12 417	3 553	54 335
		Garçons		11 727	15 575	12 256	12 804	3 664	56 023
		Femmes		17 057	22 656	17 825	18 628	5 331	81 500
		Hommes		15 051	19 989	15 727	16 431	4 702	71 902
		Total		55 210	73 325	57 695	60 280	17 250	263 760
Total		Filles		222 825	164 515	137 123	127 048	110 155	501 845
		Garçons		216 303	159 764	131 189	120 527	102 835	485 097
		Femmes		257 468	211 756	59 856	133 405	99 746	862 242
		Hommes		94 834	80 608	58 142	50 524	32 217	316 326
		Total		791 430	616 643	486 310	431 504	344 953	2 165 510
Total (hors chevauchement)		Filles		222 824	164 514	137 122	127 050	110 153	501 600
		Garçons		216 302	159 762	131 186	120 526	102 833	484 841
		Femmes		229 571	189 439	142 004	119 119	88 322	765 955
		Hommes		91 733	78 128	56 158	48 937	30 947	305 904
		Total		760 430	591 843	466 470	415 632	332 225	2 058 300

* L'augmentation du nombre de bénéficiaires du produit 5.1 à partir de 2025 est due à une intensification des activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et des projets prévus.

** Les projets du PSP pour 2019-2023 qui se poursuivent portent sur le renforcement des capacités des bénéficiaires de niveau 1. Ceux-ci recevront une assistance jusqu'en 2026. Une baisse des activités de projet et du nombre de bénéficiaires est attendue à partir de 2026.

ANNEXE III

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ									
	Effet direct 1 du PSP						Effet direct 2 du PSP		Effet direct 3 du PSP
	Activité 1						Activité 3		Activité 4
Type d'activité	Actions d'anticipation fondées sur des prévisions	Distribution générale de vivres	Distribution générale de vivres	Nutrition – supplémentation alimentaire généralisée	Nutrition – supplémentation alimentaire ciblée	Assistance assortie de conditions	Santé et nutrition maternelles et infantiles	Repas scolaires	Transferts de type monétaire
Type de bénéficiaires	Ménages	Ménages	Ménages	Filles et femmes enceintes ou allaitantes et enfants	Enfants	Ménages	Filles et femmes enceintes ou allaitantes et enfants	Enfants	Ménages
Modalité	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
Céréales								80	
Légumes secs								20	
Huile								10	
Sel								2	
Rations alimentaires compactes BP-5			267						
Super Cereal Plus (mélange blé-soja enrichi)				100			100		
Super Cereal Plus (mélange blé-soja enrichi et amélioré)					200				
Micronutriments en poudre									
Total kcal/jour				758	1 516		758	445	

RATION ALIMENTAIRE (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ET PAR ACTIVITÉ									
	Effet direct 1 du PSP						Effet direct 2 du PSP		Effet direct 3 du PSP
	Activité 1						Activité 3		Activité 4
Type d'activité	Actions d'anticipation fondées sur des prévisions	Distribution générale de vivres	Distribution générale de vivres	Nutrition – supplémentation alimentaire généralisée	Nutrition – supplémentation alimentaire ciblée	Assistance assortie de conditions	Santé et nutrition maternelles et infantiles	Repas scolaires	Transferts de type monétaire
Type de bénéficiaires	Ménages	Ménages	Ménages	Filles et femmes enceintes ou allaitantes et enfants	Enfants	Ménages	Filles et femmes enceintes ou allaitantes et enfants	Enfants	Ménages
Modalité	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Produits alimentaires	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire
% de kcal d'origine protéique				18,4	36,8		18,4	9,4	
Transferts de type monétaire (dollars/personne/jour)	0,77	0,77				1,23			1,30
Nombre de jours d'alimentation par an	30	30	3	90	60	30	180	180	40

ANNEXE IV

TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR		
Type de produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Total (en tonnes)	Total (en dollars)
Céréales	6 784	6 098 734
Légumes secs	211	227 056
Huile et matières grasses	848	2 698 308
Aliments composés et mélanges	4 476	6 687 351
Autres	170	33 508
Total (produits alimentaires)	12 489	15 744 958
Transferts de type monétaire		23 570 986
Total (valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire)	12 489	39 315 943

ANNEXE V

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS (<i>en dollars</i>)					
	Cible 1 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 1 du PAM	Cible 2 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 2 du PAM	Cible 4 de l'ODD 2/ Effet direct stratégique 3 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSP	Effet direct 2 du PSP	Effet direct 3 du PSP	Effet direct 4 du PSP	
Domaine d'action privilégié	Intervention face à une crise	Causes profondes	Renforcement de la résilience	Renforcement de la résilience	
Transferts	32 122 466	30 307 126	34 644 586	3 060 214	100 134 393
Mise en œuvre	3 354 888	5 198 802	5 407 689	398 674	14 360 053
Coûts d'appui directs ajustés	5 066 900	4 993 925	5 947 336	526 955	16 535 115
Total partiel	40 544 254	40 499 853	45 999 611	3 985 843	131 029 561
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	2 635 377	2 632 490	2 989 975	0	8 257 842
Total	43 179 630	43 132 343	48 989 586	3 985 843	139 287 402

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
ODD	objectif de développement durable
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
SABER	approche systémique pour l'amélioration des résultats dans le domaine de l'éducation